



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2012

PV N°359

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2012**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 24 membres

ADNET Thomas	Etudiant suppl.	UFR de Pharmacie
BELLETTRE Jérôme	Ens. A	Polytech Nantes
BOURGEOIS Valentin	Etudiant titulaire	UFR des Lettres et Langages
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR des Sciences et Techniques
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR de Psychologie
CARON Lise	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
DRONNEAU Céline	BIATSS	Polytech Nantes
FATSEAS Théo	Etudiant suppl.	UFR de Droit et Sciences Politiques
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GUERIVE Michel	Personnalité ext.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint-Nazaire
GODIVEAUX Nicolas	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et des Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Président	
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR des Lettres et Langages
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR de Psychologie
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR de Droit et Sciences Politiques
POUZAIN Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS
SAMI Taklit	Ens. B	UFR des Sciences et Techniques
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et des Techniques Médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 6 membres

COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR des Sciences et Techniques
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et des Techniques Médicales
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
ROLLAND Yann	Personnalité ext.	MEDEF de Loire-Atlantique

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 1 membre

DUBOT Christian Personnalité ext. CGT

ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : 2 membres

DANIEL Karine Personnalité ext. Nantes Métropole
ROLLAND Yann Personnalité ext. MEDEF de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

BANGE Pascal Direction des Affaires Générales et Juridiques
BARBU Noël Vice-président Affaires financières
BEZAULT Valérie Direction des Affaires Générales et Juridiques
BRANCHEREAU Hervé Directeur des Affaires Financières
CAILLEAU Thomas Conseiller Étudiant
DHAUSSY Catherine Directrice des Relations Internationales
DURAND Christelle Directrice Générale Adjointe des Services
EVAIN Michel Directeur de l'UFR Faculté des Sciences et Techniques
FURET Thierry Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
GANCEL Lénaïc Direction des Ressources Humaines
GASTINEAU Jérôme Directeur-adjoint du Cabinet
GUÉHO Nicole Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
KEROUANTON Jean-Louis Vice-président Patrimoine Immobilier
LARTAULT Sylvie Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines
LE FICHANT Françoise Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social
LEVEQUE Stéphane Direction des Ressources Humaines
NICLOUX Michel Agent Comptable
NICOLAS Véronique Directrice de l'UFR de Droit et des Sciences Politiques
PAPIN Bruno Directeur de l'UFR STAPS
PELLETIER Quentin Vice-président Étudiant
PROUTIERE-MAULION Gwenaële Vice-présidente Affaires Européennes et Relations Internationales
TEXIER Stéphanie Directrice des Affaires Générales et Juridiques

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉS EN COURS
31	24	6	1	2

SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2012	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
POINT 3 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERNATIONALES.....	5
POINT 4 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	8
POINT 5 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	8
POINT 5.1 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES	8
POINT 5.2 : APPROBATION DE LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE ET DU BUDGET INITIAL 2013.....	8
POINT 5.3 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES FORMATEURS INTERNES INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES PERSONNELS	19
POINT 5.4 : APPROBATION DU RECOURS À L'INSTANCE NATIONALE POUR L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES À LA PRIME D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE (PES).....	20
POINT 5.5 : APPROBATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER CPER « INSTITUT DE CHIMIE MOLÉCULAIRE » CEISAM.....	21
POINT 5.6 : APPROBATION D'UNE PARTICIPATION À LA FONDATION MALADIES RARES.....	21
POINT 5.7 : APPROBATION DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE « EUROPÔLE MER »	22
POINT 5.8 : APPROBATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DES BOURSES DU MASTER DU LABEX « CENTRE HENRI LEBESGUE »	22
POINT 5.9 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CRÉATION D'UN PARCOURS DE PRÉPARATION AU CONCOURS DE KINÉSITHÉRAPEUTE EN L1 STAPS.....	22
POINT 5.10 : APPROBATION DE DEMANDES DE RENOUVELLEMENT ET DE CRÉATION DE DIPLOMES D'UNIVERSITÉ	23
POINT 5.11 : APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À NANTES MÉTROPOLE	23
POINT 5.12 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE (OVE)	24
POINT 5.13 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU COMITÉ DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES (CPUN)	24
POINT 5.14 : APPROBATION DE DONS, TARIFS ET SUBVENTIONS.....	24
POINT 5.15 : RENDU-COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON- VALEUR	25
POINT 6 : APPROBATION DE LA NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS).....	25
POINT 7 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS BIATSS À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	25
POINT 8 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE LA MISSION LANGUES	25
POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES	25
QUESTION DE M. POUZAINT SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'IUT DE NANTES	25

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 05 et procède à la lecture des procurations.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2012

En l'absence de remarques sur le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 novembre 2012, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 30 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 novembre 2012 joint en annexe.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT accueille **Mme Céline DRONNEAU**, qui représentera les personnels BIATSS au Conseil d'administration en remplacement de **M. GUYOVIC**, démissionnaire, et lui souhaite la bienvenue.

POINT 3 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UN MEMBRE DU BUREAU : LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ EN MATIÈRE DE RELATIONS INTERNATIONALES

LE PRÉSIDENT donne la parole à **Mme PROUTIERE-MAULION**, Vice-présidente « Affaires Européennes et Relations Internationales ».

Mme PROUTIERE-MAULION explique que la nouvelle équipe présidentielle a commencé par réaliser une cartographie des accords internationaux conclus par l'Université, qui a mis en évidence des relations avec plus de 370 Universités partenaires dans 57 pays différents et 250 accords de coopération actifs. Au total, y compris les accords d'échanges Erasmus, l'Université de Nantes participe à 987 accords. Parallèlement, un audit systématique des réseaux internationaux et des consortiums dont l'Université est membre a été mené. Cela conduit parfois à prendre la décision de se retirer de ceux où sa présence n'est pas assez visible, de façon à se concentrer sur des participations actives et reconnues.

Mme PROUTIERE-MAULION souligne que le Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI), créé lors du mandat précédent, est une particularité de l'Université de Nantes, que partagent peu d'Universités françaises. Une réforme a été engagée sur la base des leçons qui ont pu être tirées des premières années de fonctionnement. Jusqu'à présent, il comprenait des commissions de secteurs géographiques, dont il est apparu important de procéder à l'évaluation, puis de revoir le fonctionnement. Il a paru opportun de mettre en place de nouvelles commissions, pour tenir compte des thèmes prioritaires sur lesquels repose le projet de l'Université de Nantes, à savoir les thématiques Mer, Matériaux, Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (STIC) et Santé. L'analyse des partenariats a permis d'identifier des zones de coopération qui pouvaient être géographiques, mais aussi linguistiques ou culturelles.

Mme PROUTIERE-MAULION ajoute qu'il est donc proposé d'adosser aux quatre commissions thématiques quatre commissions géographiques, linguistiques et culturelles : Erasmus, Francophonie, Amériques du Nord et du Sud ainsi que BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) de façon à mieux se positionner sur les pays émergents. Les nouvelles commissions sont des commissions interdisciplinaires, conçues comme un espace collaboratif entre Sciences Humaines et Sociales et Sciences Exactes. Les commissions thématiques n'ont pas seulement été choisies parce qu'il s'agit des axes prioritaires de l'Université, mais aussi parce que, dans chacune, il est possible de s'appuyer sur des expériences de travail en pluridisciplinarité forte.

Mme PROUTIERE-MAULION fait savoir que ce travail a été approuvé à l'unanimité par les membres du CURI. Il a permis de corroborer l'analyse de la politique internationale de l'Université faite par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Une très grande force de l'Université de Nantes est l'internationalisation de ses formations, reconnue par l'AERES comme étant solide et prometteuse. Mais l'établissement souffre d'une faiblesse avérée : la recherche manque de visibilité à l'international, non par manque de force, mais parce que les outils ne permettent pas de la valoriser comme elle le mériterait.

Mme PROUTIERE-MAULION estime qu'il y a sur ce point une visibilité à construire, qui passera d'abord par des actions collectives internes et externes, mais aussi par des actions

individuelles. La politique internationale se construit d'abord au sein des composantes et des laboratoires. Très souvent, elle s'appuie sur des relations interpersonnelles d'enseignants-chercheurs, qu'il convient de pérenniser et d'institutionnaliser. Pour cela, alors que le nombre des Universités partenaires peut paraître pléthorique, il est nécessaire de s'investir dans des actions prometteuses, ciblées, plutôt que de s'éparpiller et de saupoudrer ses efforts. L'éparpillement conduit à des retombées peu significatives du point de vue de la visibilité internationale.

Mme PROUTIERE-MAULION fait remarquer que cette visibilité à construire passe aussi par la création d'une synergie entre la formation et la recherche. Jusqu'à présent, la visibilité de la formation à l'international passait par l'action du CURI, la recherche, même à l'international, restant de la compétence du Conseil Scientifique (CS). Cette séparation des rôles se retrouve au niveau opérationnel entre les services centraux, la Direction des Relations Internationales (DRI) d'une part et la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED) d'autre part. Ce partage des tâches a sa légitimité, mais une synergie doit être trouvée. Cette séparation handicape l'Université dans l'élaboration d'une véritable politique globale et innovante, à l'échelle de l'établissement. La construction de cette synergie est déjà en cours, un travail est mené par le CURI et le CS pour assurer la visibilité de l'Université, qui est également à construire avec l'ensemble des acteurs du territoire et ceux de la culture.

Mme PROUTIERE-MAULION précise que l'objectif, au cours de ce mandat, est de mettre en œuvre une politique claire et lisible pour rendre l'Université de Nantes attractive. Cela passe par le développement de formations de niveau international, par la consolidation de la visibilité de la recherche à l'international, en ayant une politique d'établissement globale. Cela passe aussi par l'identification des coopérations les plus lisibles, par le développement de cotutelles de thèses, de diplômés conjoints, de création de laboratoires internationaux. Il faudra également poursuivre la politique de mobilité étudiante sortante et renforcer la mobilité étudiante entrante. En clair, l'objectif à moyen terme est d'obtenir le label ECTS (Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits). La France est le troisième pays d'accueil d'étudiants étrangers et l'Université de Nantes doit devenir en France un modèle de référence en matière de mobilité étudiante.

Mme PROUTIERE-MAULION considère que cela passe aussi par le positionnement en tant que porteur de projets, en travaillant en partenariat renforcé avec les collectivités territoriales. L'Université de Nantes a la chance d'être une grande Université pluridisciplinaire : c'est un atout considérable à l'international. Cela montre en effet que les relations internationales ont une dimension transversale qui irrigue l'ensemble des activités de l'établissement, auquel cela confère une forte identité. Ce caractère pluridisciplinaire est un critère différenciant qui est particulièrement attractif pour les Universités étrangères. Les délégations qui viennent à Nantes des quatre coins du monde sont à la recherche de partenariats, de partages d'expériences ou d'échanges de processus, parce que l'Université est pluridisciplinaire. Il se dégage ainsi un véritable modèle nantais, qui d'ores et déjà permet d'exporter des savoir-faire et d'intégrer des réseaux et des projets de recherche internationaux.

M. LE BLAY juge très cohérente la réorganisation proposée du CURI, mais la mise en avant des BRIC a pour conséquence de faire sortir le Brésil de la zone des Amériques.

Mme PROUTIERE-MAULION répond que cela se justifie par le fait que les collectivités territoriales identifient le Brésil comme un territoire émergent. Il faut définir une politique uniforme vis-à-vis des grands pays que sont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

M. CATALA approuve le projet de rechercher une synergie entre la recherche et la formation en matière d'action internationale. Elle permettra d'élaborer une stratégie forte et de cibler l'aide sur des zones ou des accords qui semblent particulièrement prometteurs, en lien avec les acteurs du territoire. Il est nécessaire de s'appuyer sur le tissu associatif local, à Nantes très dynamique dans les thématiques européennes et internationales. Il y a un terrain particulièrement fertile pour nourrir des collaborations plus fortes aux niveaux régional et interrégional, dans les quatre pôles thématiques majeurs. Tous les acteurs sont prêts aux mutualisations nécessaires. Des filières sont à internationaliser et à soutenir parce que leur positionnement est naturellement porté vers l'international, comme celles de Langues Étrangères Appliquées.

Mme PROUTIERE-MAULION répond au sujet du travail avec les associations et les acteurs du territoire, qu'il sera demandé aux présidents des nouvelles commissions d'être présents dans les conseils d'administration, en fonction de leur niveau d'expertise. Cela permettra une meilleure implication et une meilleure circulation de l'information. Par ailleurs, des travaux sont en cours pour la préparation de missions exploratoires avec certaines Grandes Écoles, pour aller d'un même pas sur des projets communs, plutôt que chacun de son côté.

M. GUÉVEL juge intéressante l'intégration des problématiques de recherche dans la politique des relations internationales, alors qu'auparavant on pouvait avoir le sentiment que ce n'était pas aussi clair. Il est également intéressant de voir se dessiner les orientations thématiques prioritaires, même si elles n'ont pas encore été entérinées, et que le CURI soit structuré en conséquence. On peut émettre le souhait que des représentants actifs de la recherche, de terrain, des laboratoires, siègent dans ces commissions. Il demande ce que signifie le classement de la France au troisième rang mondial en matière d'échanges internationaux et quelle est la position de Nantes en France.

Mme PROUTIERE-MAULION répond que la France est le troisième pays pour l'accueil des étudiants étrangers derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni. L'Université de Nantes a longtemps été première au niveau national. Mais elle a un peu reculé au cours des trois dernières années et se trouve en sixième position. Un travail est à mener pour assurer la visibilité des formations et de la recherche. On ne dispose pas encore de données suffisantes pour déterminer quel est son rang en matière d'internationalisation des formations et de la recherche.

M. GUÉVEL note que des zones géographiques ont été déterminées et demande s'il y a une volonté de cibler des Universités particulières, qui hébergeraient des activités scientifiques en phase avec les quatre orientations thématiques définies par l'Université de Nantes.

Mme PROUTIERE-MAULION répond que c'est effectivement le but, sans pour autant remettre en cause les partenariats forts qui existent déjà. Par exemple la Commission Francophonie travaille à partir des partenariats très forts conclus avec des pays comme le Viêt-Nam. Cela ne veut pas dire que l'Afrique sera laissée de côté.

M. BOURGEOIS souhaite profiter de la présence de **Mme PROUTIERE-MAULION** pour attirer l'attention du Conseil d'administration sur la situation des étudiants étrangers qui ne relèvent pas de dispositifs d'échanges, notamment en matière de logement ou de conditions de vie, et qui connaissent une précarité forte. Beaucoup d'entre eux désireraient bénéficier d'un logement du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Mme PROUTIERE-MAULION répond qu'une convention a été négociée avec le CROUS. Elle permet de disposer d'un contingent de plus de 400 chambres, pour l'accueil d'étudiants hors échanges. Un travail est en cours avec le CROUS pour obtenir des logements spécifiques, qui seraient attribués sur critères sociaux. Jusqu'à présent, le choix a été fait de mettre l'accent sur les niveaux Master et Doctorat, parce que cela correspond aux flux les plus importants et aux besoins des partenaires, ce qui n'exclut pas de travailler à l'avenir sur le niveau Licence. L'Université de Nantes est très consciente des difficultés sociales de certains étudiants. Elle a été la première et reste la seule à disposer d'un système de guichet unique qui permet d'accueillir les étudiants étrangers, de les accompagner et de régler avec eux les problèmes administratifs. Elle sort de six mois de discussions avec les Ministères des Affaires Étrangères et de la Santé, pour obtenir que des étudiants viêt-namiens puissent terminer à Nantes des formations dans lesquelles ils étaient engagés depuis trois ans.

M. GUÉRIVE revient sur la question des partenariats, pour lesquels il faut adopter des stratégies partagées sur le territoire ; il est nécessaire de capitaliser sur les initiatives qui ont été prises. L'Agence Internationale qui a vu le jour récemment est l'un des lieux où ces stratégies partagées doivent être construites. À l'échelle internationale, la Métropole nantaise n'a pas les dimensions d'une mégapole ; cela renforce la nécessité de construire des stratégies partagées sur des axes où elle pourra s'affirmer véritablement. Enfin, il conviendrait de déterminer des indicateurs afin d'observer comment l'on progresse collectivement sur les objectifs partagés. L'exemple le plus pertinent est celui du Québec, où l'on est en train de construire un écosystème collaboratif, avec des relations universitaires et la perspective d'un symposium international dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Mme PROUTIERE-MAULION répond que la même opération va être menée avec le Japon et qu'une autre est en cours d'étude avec le Brésil. Même si celui-ci n'appartient pas aux axes prioritaires de la Métropole, l'Université bénéficie d'un accompagnement international pour le développement des collaborations. Enfin, la détermination d'indicateurs est l'un des objectifs du CURI pour l'année 2013.

M. LELOUREC demande si l'Université propose des formations en langues aux étudiants Erasmus.

Mme PROUTIERE-MAULION répond que l'Institut de Recherche et de Formation en Français Langue étrangère (IRFFLE), composante de l'Université de Nantes, dispense des cours de français aux étudiants étrangers. Des cours gratuits d'initiation à certaines langues étrangères « moins dites » sont également dispensés à des étudiants qui partent vers des destinations non anglophones, afin qu'ils

acquièrent les bases linguistiques nécessaires. Enfin, l'établissement propose des Masters internationaux dans lesquels l'enseignement est dispensé en anglais pour moitié au moins.

Mme SAMI relève que l'Université veut ouvrir plus de formations à l'international et souhaite savoir quelles en seraient les conditions et les modalités, ainsi que les seuils et les frais d'inscription.

Mme PROUTIERE-MAULION répond que la problématique n'est pas tant d'ouvrir de nouvelles formations à l'international que d'internationaliser certaines formations. Un Master international répond à un certain nombre de critères : par exemple la moitié au moins des enseignements doit être dispensée en anglais et la moitié des étudiants doit être de nationalité étrangère. Les Masters internationaux de l'Université de Nantes ne font pas l'objet de conditions tarifaires particulières, les droits d'inscription étant identiques à ceux des autres Masters.

M. LE BLAY estime que l'internationalisation des formations est un enjeu essentiel en termes de ressources humaines et de politique de recrutement. Il paraît assez naturel que l'on puisse internationaliser autant que possible le recrutement des enseignants-chercheurs, pour avoir des formations véritablement internationalisées et dans de bonnes conditions. C'est une condition importante d'une Université internationale.

Mme PROUTIERE-MAULION ajoute qu'il faut donner aux enseignants-chercheurs déjà en poste les moyens linguistiques de dispenser des cours en anglais et même aux personnels administratifs. C'est un élément sur lequel l'Université travaille avec la Région.

LE PRÉSIDENT remercie **Mme PROUTIERE-MAULION** pour sa présentation.

POINT 4 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

LE PRÉSIDENT rappelle que l'Université reste dans l'attente de la position officielle du Ministère sur le Campus Tertre. Le point est donc reporté.

POINT 5 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POINT 5.1 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit de modifier des dispositions des statuts de l'Université relatives à l'organisation du Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI) : suppression de sa Commission permanente et réorganisation en huit commissions, comprenant des commissions de secteurs géographiques et des commissions thématiques transdisciplinaires. La Commission Permanente du Conseil d'administration (CPCA) a donné un avis favorable, avec quelques demandes de modifications, qui ont été prises en compte dans le projet de délibération.

LE PRÉSIDENT procède à la lecture des procurations et propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 29 voix pour, les modifications des statuts de l'Université de Nantes détaillées dans le tableau comparatif ci-joint.

POINT 5.2 : APPROBATION DE LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE ET DU BUDGET INITIAL 2013

LE PRÉSIDENT rappelle que ce budget s'inscrit dans une démarche politique et dans un projet pour l'établissement en trois points. Tout d'abord, l'Université de Nantes doit assurer une convergence entre la formation et la recherche, proposer des formations adaptées aux étudiants, irriguées par la recherche, et développer une stratégie en prise avec l'environnement socio-économique. Ensuite, l'Université doit être actrice dans ses territoires, au cœur de la Métropole de Nantes, de l'Interrégion et tournée vers l'international. Enfin, l'Université doit mener une politique de ressources humaines claire et prospective afin de répondre à ces enjeux, doit rénover la gouvernance et donner la priorité au dialogue social.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que l'Université de Nantes est une université jeune ; il est remarquable que 75 % de ses laboratoires soient classés A ou A+. Mais sa situation budgétaire est contrainte, comme celle des établissements passés aux « Responsabilités et Compétences Élargies » (RCE) en 2010. La communauté universitaire et l'équipe présidentielle ont pris conscience de l'impact de cette situation sur le quotidien de l'ensemble des enseignants, enseignants-chercheurs, personnels des laboratoires et des services administratifs. Les services se sont beaucoup investis pour affiner le

diagnostic et mettre au point des outils permettant de mieux comprendre la situation. Une « mission flash » de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) est venue à Nantes les 21 et 22 novembre. Elle a jugé que l'Université avait fait le bon diagnostic de sa situation et qu'elle le partageait. Un audit de la Caisse des Dépôts et Consignations l'avait également confirmé. L'origine principale des difficultés remonte à 2010, au moment de l'allocation des moyens sur la base d'une photographie de la situation de l'établissement en 2009, alors qu'il souffrait d'un sous-encadrement.

LE PRÉSIDENT ajoute que des indicateurs, des tableaux de bord et un suivi mensuel du budget ont été mis en place ; l'ensemble des services doivent être remerciés pour leur implication très lourde. Un diagnostic des ressources humaines a été réalisé, ainsi qu'un diagnostic immobilier et des systèmes d'information. Des mesures à court terme se sont révélées nécessaires en 2012 afin de conserver des marges de manœuvres. D'avril à septembre, la nouvelle équipe présidentielle a pris connaissance des dossiers, a procédé à des arbitrages sur des dossiers en cours, a cherché à comprendre les dysfonctionnements et a progressivement mis en place des mesures correctives urgentes. La situation a été expliquée aux partenaires et aux tutelles, tout en défendant les missions et les projets de l'Université ; la Région et la Métropole, ont été également alertées. Enfin, un rendez-vous avec le Cabinet du Premier Ministre est prévu le 18 décembre.

LE PRÉSIDENT expose les principes qui ont présidé à la construction du budget 2013. L'Université doit continuer à se développer dans le respect de ses missions de service public, dans tous les domaines. L'accès large à l'enseignement supérieur et à la recherche doit être défendu. La gestion de la masse salariale est le problème le plus important depuis l'adoption de la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU) : il faut que le décideur soit le payeur. La recherche, par son dynamisme, est le point fort de l'Université de Nantes ; une politique de simplification des procédures doit être mise en œuvre. Il convient de conserver la culture du travail en commun et de l'interdisciplinarité, née de la pluridisciplinarité de l'établissement. Enfin une réflexion partagée est en cours sur l'évolution de la carte des formations.

LE PRÉSIDENT donne la parole à **M. BARBU** pour la présentation du projet de budget.

M. BARBU commence par rappeler que le résultat de l'exercice 2010 a été déficitaire ; celui de 2011 excédentaire de 1,6 million d'euros. Le fonds de roulement affichait un montant d'environ 10,5 millions d'euros à la fin de 2011, mais dont 7,5 millions d'euros étaient fléchés vers des projets d'investissements pluriannuels. En mettant de côté une provision sur créances, le fonds de roulement s'élevait en réalité à 2 millions d'euros à ce moment-là. Le budget initial pour 2012 a été présenté avec un prélèvement de 1,9 millions d'euros sur ce fonds de roulement, autorisé par le Recteur, si bien que l'Université a commencé l'exercice 2012 avec un fonds de roulement presque nul. Le fonds de roulement prévisionnel serait de 7,2 millions à la fin de 2012, par l'effet du phénomène de fléchage de certains projets pluriannuels ; ce sont des fonds déjà engagés.

M. BARBU fait remarquer que la prise en compte des recommandations des commissaires aux comptes a nécessité la passation d'écritures de régularisation. Elles ont eu pour effet de diminuer encore le résultat de l'exercice 2010 d'un montant de 2,5 millions d'euros, par rattachement de charges de personnels. Si l'exercice 2010 a été fortement déficitaire, celui de 2011 n'a pas été loin de l'être aussi, en réalité. La trésorerie est un indicateur à regarder avec beaucoup d'attention. Jusqu'à présent, les Universités ne faisaient aucune différence entre le fonds de roulement et la trésorerie, parce qu'il n'y avait pas de créances ni de dettes, ou peu. Depuis le passage aux RCE et l'application des nouvelles normes comptables, il y a maintenant une différence : alors que le fonds de roulement était quasiment nul à la fin 2011, la trésorerie s'élevait à plus de 20 millions d'euros. Une partie de celle-ci était le produit de la gestion des contrats de recherche à l'achèvement. Globalement, la trésorerie a diminué de 12,8 millions d'euros de fin 2009 à fin 2011, le fonds de roulement ayant baissé de 23 millions d'euros.

M. BARBU explique que deux principes forts ont été respectés dans l'élaboration du budget 2013 : la responsabilité, car c'est un budget responsable qui est présenté au Conseil d'administration ; le volontarisme, une politique volontariste ayant été suivie pour demander à l'État d'assumer ses responsabilités. Un budget responsable signifie une estimation sincère et soutenable des dépenses et des ressources. Après l'examen des comptes et des discussions qui ont duré deux jours, les experts de la « mission flash » du MESR ont reconnu que les demandes de l'Université leur semblaient raisonnables et qu'ils partageaient en grande partie son analyse de la situation. L'hypothèse retenue est celle d'une dotation de l'État qui couvrirait 78 % des ressources de l'établissement, en augmentation de 5,6 millions d'euros : 5,2 millions d'euros pour l'augmentation du CAS (Compte d'Affectation Spéciale)

Pensions ; 0,4 million d'euros pour l'augmentation de la dotation de fonctionnement, soit une augmentation de 1,5%. Cela conduirait l'Université à fonctionner en mode dégradé en 2013, avec des budgets en diminution dans tous les domaines : composantes, infrastructures, renouvellement des matériels informatiques.

M. BARBU ajoute que le caractère volontariste de ce budget tient à une estimation des besoins de fonctionnement minimums pour un fonctionnement dit « normal ». Cette politique volontariste amène l'établissement à demander une dotation de fonctionnement supplémentaire de 7 millions, en plus des 5,6 millions d'euros précités, soit une augmentation totale des ressources État de 12,6 millions d'euros entre 2012 et 2013. Un budget en mode dégradé signifie que des choix ont été faits : non publication de postes d'enseignants ; questionnement des postes BIATSS qui seront proposés au mouvement en 2013 ; diminution de 13% de l'enveloppe affectée aux charges d'enseignement. Les dotations de fonctionnement des composantes sont à nouveau diminuées de 5% et une contribution de 5% leur est demandée sur leurs ressources propres, comme celles de formation continue ou la taxe d'apprentissage. Il s'agit d'une contribution pour participation aux frais de gestion, qui existe dans la grande majorité des Universités françaises ; celle de Nantes est l'une des dernières à l'instaurer. La dotation pour les infrastructures a dû être réduite à nouveau, de 8%, et l'on arrive au minimum supportable. La maintenance légère sera assurée, mais les réparations lourdes ne se feront pas en 2013, les budgets étant insuffisants. Les investissements sont tous limités au strict minimum. Ainsi, un plan d'investissements informatiques sur 6 ans a été mis en place il y a 3 ans, mais depuis 2012 l'établissement n'est plus en mesure de l'assumer. Seuls seront remplacés les matériels qui témoignent d'une très importante probabilité de panne, comme les serveurs informatiques pour les mails étudiants.

M. BARBU souligne qu'en 2012 la dotation en masse salariale État s'élevait à environ 205 millions d'euros, pour plus de 210 millions d'euros de dépenses. L'établissement demande la couverture du CAS Pensions, charge subie car décidée par des textes réglementaires. Cela porterait la dotation pour la masse salariale État à un peu plus de 210 millions d'euros. Or, le budget a été construit en tenant compte d'une masse salariale État évaluée au plus près à 216 millions d'euros : il manque 6 millions d'euros. Une dotation exceptionnelle de ce montant est donc demandée, qui n'a pas été affectée dans les dépenses en application du principe de responsabilité, mais qui permettrait de couvrir ce décalage de masse salariale. À cette demande de 6 millions s'ajoute une demande de dotation aux amortissements de 1 million d'euros. L'amortissement est une charge qui procure une capacité d'autofinancement pour l'avenir. De la charge d'amortissement de l'année dépend la liberté d'investir les années d'après, par le renforcement du fonds de roulement. Ainsi, la demande de subvention d'équilibre demandée à l'État s'élève à un total de 7 millions d'euros.

M. BARBU présente l'évolution du budget dans sa partie dépenses, en soulignant que les chiffres ne sont pas faciles à comparer d'une année sur l'autre. Le montant du budget de fonctionnement, 75 millions d'euros, est très important et très déformé par rapport à 2011, en raison d'une dotation aux amortissements purement réglementaire. En effet, une nouvelle norme comptable et la demande des commissaires aux comptes ont amené à inscrire une dotation aux amortissements de 23,5 millions d'euros, après une évaluation du patrimoine immobilier par France Domaine. Ce montant est considérable, mais complètement neutralisé : c'est une charge compensée par un produit.

M. BARBU décrit l'évolution de la masse salariale de 2010 à 2013, y compris celle sur ressources propres, principalement une augmentation des charges salariales, la masse salariale hors charges ayant été contenue. Elle a connu une petite augmentation de 2010 à 2011, due à un rehaussement du plafond d'emplois tel que nécessaire dans une Université comme celle de Nantes. Une augmentation de la masse fonctionnement peut être remarquée, mais elle n'est qu'apparente. Les chiffres fiables sont ceux pour lesquels l'exercice a été clos, soit 2011. À sa clôture, les dépenses de fonctionnement réelles s'élevaient à 43,9 millions d'euros. L'exercice 2012 est toujours en cours, les comptes ne sont pas encore clos et l'estimation des dépenses de fonctionnement résulte d'un déclaratif des composantes. En effet, le budget global est un budget consolidé, de toutes les composantes et des services centraux ; il est probable que ces montants-là sont surestimés d'environ 7 à 8 millions d'euros. Ainsi, l'Université terminerait l'année à un niveau en très faible augmentation par rapport à 2011. De la même façon, le budget 2013 est bâti sur du déclaratif et le budget de fonctionnement est-il sans doute un peu surestimé.

M. BARBU fait savoir que l'augmentation des prévisions de dépenses de personnels, à effectifs constants, est due à la hausse du CAS Pensions, qui a augmenté de 9,2 millions d'euros entre 2011 et 2013. Il appartient à l'État de compenser cette charge. À cela s'ajoutent un surcoût du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT), estimé à 1,5 million d'euros pour l'année, ainsi que des charges nouvelles dues à des modifications de la réglementation sur le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

dans la Fonction Publique (FIPHFP). L'assiette de calcul en a été changée, ce qui amènerait une charge supplémentaire estimée à 678 000 euros en 2013.

M. BARBU explique que les ressources comprennent une dotation ministérielle de 241 millions d'euros ; des subventions de fonctionnement des collectivités territoriales, de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et de l'État hors dotation ministérielle, pour environ 14,5 millions ; d'autres ressources propres de fonctionnement pour 33,4 millions d'euros ; la neutralisation d'amortissements pour 23,5 millions d'euros et les subventions d'investissement pour 18,5 millions d'euros. La dotation ministérielle de 241 millions d'euros se décompose en 210 millions d'euros de masse salariale et 31 millions pour le fonctionnement, lesquels comprennent eux-mêmes une dotation de 23,9 millions d'euros à laquelle s'ajoute la dotation supplémentaire de 7 millions d'euros demandée à l'État.

M. BARBU détaille les subventions de fonctionnement hors dotation ministérielle et provenant, de l'État, de l'ANR et des collectivités territoriales comme par exemple celles du Conseil Régional, de 4,6 millions d'euros, du Conseil Général, de 0,03 million d'euros, de la Communauté Urbaine de Nantes, des villes de la Roche-sur-Yon, de Saint-Nazaire et de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) pour 0,41 million d'euros. Les autres ressources propres comprennent les recettes de formation continue, en développement, mais qui conserve des marges de progression, d'un montant de 8,6 millions d'euros ; les contrats de recherche pour 0,576 million d'euros ; les recettes à venir sur les contrats de recherche déjà engagés, de 7,8 millions d'euros ; les droits universitaires, de 6,7 millions d'euros ; la taxe d'apprentissage, de 3,2 millions d'euros ; les autres ressources propres pour 6 millions d'euros, qui comprennent les versements attendus des Universités du Maine et d'Angers au titre de la participation aux frais de l'IUFM, d'un montant de 0,9 million d'euros.

M. BARBU indique que le montant total des ressources d'investissement s'élève à 18,5 millions d'euros, dont 4,2 millions d'euros provenant de l'État. Il donne l'exemple du projet CEISAM (Chimie et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation), qui représente un investissement de 5,2 millions d'euros en construction et de 1,3 million d'euros en équipements. C'est un projet dont le poids est très important dans l'ensemble des ressources d'investissement et qui bénéficie également de dotations de l'Union Européenne et des collectivités territoriales. En dépenses, la masse salariale représente environ 237 millions d'euros, dont presque 21 millions sur ressources propres et 216 millions d'euros de masse salariale État. La dotation État, en l'état actuel des choses, s'élèverait à un peu plus de 210 millions d'euros, ce qui fait apparaître un déficit prévisionnel d'environ 6 millions d'euros sur la masse salariale qui justifie la demande de dotation complémentaire à l'État évoquée précédemment.

M. BARBU rappelle que les membres de la Commission Permanente du Conseil d'administration (CPCA) avaient demandé le détail de la masse salariale, qu'il présente en pourcentages et en montants. Les enseignants et les enseignants-chercheurs titulaires en représentent un peu plus de 63 %, les personnels BIATSS titulaires environ 23 %. Un décalage de 1,5 million d'euros apparaît entre 2012 et 2013 sur les charges d'enseignement, ou heures complémentaires, c'est-à-dire l'ensemble des heures d'enseignement à payer et imposées par un décalage entre les maquettes d'enseignement et les heures statutaires que peuvent assurer les personnels titulaires. En raison du sous-encadrement, tous les ans, des heures complémentaires sont payées aux enseignants, enseignants-chercheurs mais aussi aux vacataires extérieurs ; leur montant prévisionnel est de 7 millions d'euros pour 2013. En 2012, il était de 5,4 millions d'euros. La différence est la conséquence de nouvelles dispositions réglementaires : jusqu'en 2012, les budgets des composantes régies par l'article L713-9 du Code de l'Éducation, comme les IUT, l'École Polytechnique de l'Université de Nantes, etc., disposaient d'une dotation globale de fonctionnement fléchée qui comprenait leurs heures complémentaires. Celles-ci n'apparaissaient pas dans la masse salariale inscrite au budget de l'Université.

M. BARBU poursuit avec les modalités de calcul des dotations aux composantes, qui représentent un total de 31 millions d'euros. Les critères de répartition sont homogènes, basés sur le nombre d'étudiants pour le fonctionnement. Le budget des infrastructures, calculé au prorata, est en diminution d'un peu plus de 1 million d'euros, malgré la hausse des tarifs des fluides comme le gaz ou l'électricité. Les prévisions de dépenses d'investissements s'élèvent à un peu plus de 20 millions d'euros pour des recettes d'environ 18,5 millions d'euros, soit une différence de 1,5 million d'euros, financée par un prélèvement sur le fonds de roulement. Aucune dépense nouvelle n'est programmée en 2013.

En conclusion **M. BARBU** présente l'équilibre global du budget, incluant l'Université et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA), service à comptabilité distincte soumis à une obligation de présentation de comptes séparés. Le total général en recettes et en dépenses s'établit ainsi à

332,6 millions d'euros. Il évoque ensuite les perspectives pluriannuelles. Une réflexion concertée a été engagée, sur l'occupation des espaces disponibles, sur l'optimisation de la formation continue, afin de disposer de ressources propres supplémentaires ; elle se continuera en 2013. Les négociations avec l'État se prolongeront en 2013, dans le but de retrouver des conditions décentes de fonctionnement. Enfin, la construction du budget de 2014 sera basée sur le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

M. GUÉRIVE remarque que le Contrat d'Objectifs Partagés conclu entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, la CARENE et l'Université n'est pas évoqué dans la présentation et souhaite qu'il en soit fait mention.

M. BARBU s'excuse de cet oubli sur la diapositive

Mme SAMI demande où les primes apparaissent dans la masse salariale État, notamment la Prime d'Excellence Scientifique (PES), et quel est le budget affecté au financement de celle-ci pour l'année 2013.

M. BARBU répond que les primes sont incluses dans les masses salariales respectives des BIATSS et des enseignants et enseignants-chercheurs ; la PES n'y est pas individualisée.

Mme GANCEL précise que la PES représente un montant brut de 300 000 euros par promotion et qu'il y a quatre promotions par an. Le budget global en est donc de 1 200 000 euros par an.

M. GANGLOFF est surpris de constater que le projet de budget a été construit sur des hypothèses *a minima* qui entraînent des restrictions pour l'ensemble des composantes, qu'elles vivent mal. Elles ont un impact sur des personnels de La Roche-sur-Yon. Il aurait été bon de répartir le montant de la dotation supplémentaire qui va être demandée au MESR. Son montant de 7 millions est réaliste et ne ferait que rétablir un fonctionnement normal de l'établissement.

LE PRÉSIDENT répond qu'il est tenu compte de l'impact de la situation sur les personnels. Le MESR a été prévenu des difficultés budgétaires et il lui a été fait remarquer que l'Université de Nantes n'a pas attendu d'être en difficulté pour prendre les mesures nécessaires. Toutefois, il est très difficile d'établir systématiquement un lien de causalité entre la situation de l'établissement et la situation personnelle d'un agent.

M. BARBU ajoute que la présentation du budget a fait l'objet de longs débats au sein de l'équipe présidentielle et la décision a été prise de présenter au Rectorat et au MESR un budget global de 247 millions d'euros. Mais l'établissement doit adopter une attitude responsable : les composantes ont besoin de connaître leur budget longtemps à l'avance. Les calculs doivent donc être anticipés dans les mois et les semaines précédant le vote du budget par le Conseil d'administration. De la même façon, l'Université ignore à ce moment-là quel sera le montant réel de la dotation ministérielle. Il n'aurait pas été responsable d'affecter le montant de la dotation supplémentaire demandée ; les composantes auraient pu croire qu'il était certain qu'elles allaient disposer d'un budget plus important. Il n'est pas possible d'affecter une somme que l'on n'est pas certain d'obtenir, négociée dans le cadre d'un dialogue actif mais difficile avec le MESR.

M. POUZAINT note que la répartition des moyens alloués aux Universités, communiquée aux membres du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), a été publiée la veille dans la presse spécialisée. Il y est fait état d'une dotation de l'État de 232 372 282 euros, après déduction des crédits gelés. Mais il est difficile de retrouver cette somme dans la présentation budgétaire qui vient d'être faite.

M. BARBU confirme qu'il n'est pas toujours facile d'établir à quoi correspondent les chiffres annoncés. Par exemple, la dotation globale 2012 qui figure sur le document évoqué par **M. POUZAINT** est partielle : des montants versés sur la masse salariale 2012 n'y apparaissent pas ; *a contrario* d'autres y figurent pour des raisons qui ne s'expliquent pas. Mais il est vrai que le compte n'y est pas. L'augmentation du budget qui résulterait de cette dotation serait de 4,8 millions d'euros, alors que le budget 2013 a été bâti sur une augmentation de 5,6 millions d'euros dans l'hypothèse la plus basse, sans même parler de la demande de dotation complémentaire. La négociation est plus que jamais d'actualité et il est nécessaire que les Administrateurs témoignent de leur soutien.

LE PRÉSIDENT insiste sur le fait que le document cité n'est pas officiel et n'est qu'un document de travail partiel, avec lequel il convient d'être très prudent, tant que la notification définitive du MESR ne nous est pas parvenue. Mais il justifie la demande d'un soutien fort du Conseil d'administration.

Mme CARON salue la position adoptée par la Présidence dans l'élaboration de ce budget. Le point crucial est la masse salariale, mais l'analyse de la masse salariale État n'est pas claire. Il faudrait pouvoir la remettre dans le contexte d'une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et du nombre important d'entre eux qui sont rémunérés à un niveau inférieur au SMIC. Les primes devraient être analysées et l'évolution de l'emploi à l'Université devrait être précisée. Il n'est pas normal que la seule marge de manœuvre dont dispose l'Université pour équilibrer son budget soit le recrutement de personnels sur ressources propres. Il aurait été souhaitable que la masse salariale soit présentée hors impact du CAS Pensions, pour se faire une opinion de la masse salariale réelle et de l'emploi qu'elle traduit.

Mme GANCEL précise que le CAS Pensions est financé par une cotisation versée par les personnels en activité dans l'établissement. Il fait donc partie intégrante de la masse salariale de l'établissement, de laquelle il ne peut être retiré.

M. BARBU confirme que la masse salariale inclut les charges patronales. Elle est maîtrisée et a plutôt tendance à baisser en euros constants ; les augmentations résultent de dispositions réglementaires dont l'État devrait prendre en charge le coût.

M. CLERGEAU fait remarquer que l'Université se trouve confrontée à des enjeux de gestion interne et de stratégie, dans les domaines de l'offre de formation, de l'immobilier, de la formation continue, afin de retrouver des marges de manœuvres lui permettant de piloter son développement. Une bataille est également à mener pour rattraper les conséquences de la mise en œuvre de l'autonomie sur le montant de sa dotation. L'Université doit rester prudente sur la question des ressources propres et des personnels qu'elles financent. Elle l'a été par rapport à d'autres Universités, pour lesquelles cela a été une des causes des difficultés financières. Mais à partir du moment où l'Université développe des activités qui font l'objet d'une commercialisation et sont sources de recettes, il est assez logique qu'une partie du personnel soit rémunéré sur budget propre. Un équilibre est à trouver dans le cadre du pilotage de l'établissement, tout en luttant contre la précarisation et en permettant le développement des parcours professionnels.

M. CLERGEAU ajoute que l'Université fait face au transfert de charges par l'État sans affectation des recettes correspondantes, situation que connaissent bien les collectivités locales. La mise en œuvre de la loi sur l'autonomie s'est révélée une catastrophe du point de vue de la gestion financière des Universités. Le diagnostic est partagé et les élus, tant de la Région que de Nantes Métropole, sont intervenus auprès du MESR ou du Premier Ministre. La question est celle du rythme auquel peuvent être résorbées les conséquences financières négatives du passage à l'autonomie. Le Gouvernement a tendance à mettre en avant le fait que l'essentiel de sa ressource budgétaire est affectée au programme de création de postes sur cinq ans. Mais ce n'est pas acceptable par rapport au passif qui handicape l'Université. Les compteurs doivent être remis à zéro, afin d'avancer sur des nouveaux projets de développement, qui doivent faire l'objet de discussions avec l'État sur la manière dont il les accompagnera.

M. CLERGEAU conclut que l'effort de clarté et de transparence technique et politique, dont fait preuve l'équipe présidentielle, mérite un large soutien.

M. BOURGEOIS remarque qu'il a été indiqué lors de la présentation que des emplois enseignants ne seront pas publiés et que les postes de BIATSS seront questionnés à l'occasion du mouvement 2013. Il demande combien de postes seront concernés, quel sera l'impact sur les conditions d'études et quelles économies seraient réalisées avec l'ensemble des mesures de rigueur.

LE PRÉSIDENT insiste sur le fait qu'il s'agit de non-publications et non pas de suppressions de postes. Certaines composantes demandent elles-mêmes la non-publication, comme l'IUFM qui attend d'avoir une meilleure connaissance de la réforme qui va prochainement le concerner.

M. CLERFEUILLE rappelle qu'il s'agit, pour la campagne 2013-2014, de la non-publication de 50 postes d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs. Il reste à déterminer la proportion de ces postes qui pourront être occupés par des Attachés Temporaires d'Enseignement (ATER). La décision sera prise en fonction du montant de la dotation ministérielle. En ce qui concerne les BIATSS, aucune décision définitive n'a encore été prise, pour la même raison.

M. BARBU précise que sur une période de deux ans et avec des chiffres qui demandent à être précisés, les économies dégagées seraient d'un montant compris entre 7 et 8 millions d'euros. Mais une partie seulement provient du gel de postes, d'autres efforts étant faits sur les dépenses d'infrastructure ou d'équipement, auxquels il faut ajouter le développement des ressources propres.

M. LELOUREC fait remarquer que l'approbation des initiatives prises pour amener à l'État à assumer ses responsabilités vis-à-vis du service public, ne signifie pas celle d'un budget en mode très dégradé pour la deuxième année consécutive. La demande d'une dotation supplémentaire à l'État est-elle spécifique à l'Université de Nantes, où résulte-t-elle d'une sorte d'action collective ? Dans une lettre au MESR, quatorze ou quinze Présidents d'Université ont demandé que l'État reprenne la gestion de la masse salariale. C'était une manière de pousser un cri d'alarme, dans une sorte de coup de bluff et tout en sachant qu'il n'allait pas y accéder. La demande d'une dotation complémentaire est-elle un geste de même nature ?

LE PRÉSIDENT répond qu'il a rencontré **Mme FIORASO** pour l'alerter de la situation budgétaire difficile de l'Université de Nantes. Sa situation est représentative de celle de beaucoup d'Universités françaises. Mais il n'y a pas de dynamique collective, même si d'autres établissements vont adopter la même démarche. L'équipe présidentielle travaille sur le budget depuis la fin de l'été, avec le soutien direct des collectivités locales, qui interviennent auprès des Ministères.

M. POUZAIN note avec satisfaction que **M. CLERGEAU** partage l'analyse globale des membres du Conseil d'administration et l'invite à la rendre publique et à appuyer la démarche de l'Université, dans la presse ou auprès des instances décisionnaires. Les ressources propres sont extrêmement variées dans leur nature. Le Conseil d'administration devrait réfléchir aux moyens de les augmenter, tout en maintenant les missions d'enseignement et de recherche. La précarité s'est développée de manière importante à l'Université, alimentée par le développement des contrats de recherche sur projets. Les premiers contrats arrivent à échéance et des collègues contractuels de haut niveau vont se retrouver dans des situations difficiles.

M. GUÉVEL estime que la situation est globalement critique et préoccupante. Le budget a été conçu de manière équilibrée et sérieuse au regard des perspectives de ressources et de dépenses. Mais il n'est pas satisfaisant. L'Université va être amenée à fonctionner en mode dégradé, selon l'expression à la mode, très utilisée en ce moment. Elle prend du retard sur certains postes de dépenses d'avenir, comme l'entretien de l'immobilier ou le renouvellement des matériels. Une demande de subvention complémentaire de 7 millions d'euros est faite, mais les premiers éléments en provenance notamment du CNESER montrent que le MESR ne s'avancera pas jusque là. La question se pose si l'Université ne doit pas s'engager dans un rapport de force avec l'État, plutôt que dans des négociations. Le discours politique en amont de la présentation est en complet décalage avec la situation. On nous explique que la recherche doit participer aux efforts de l'établissement, tout en prétendant lui garantir les moyens de son excellence. Mais avec quelle crédibilité peut-on avancer ce genre de principe, lorsque dans le même temps la dotation des laboratoires est diminuée de 5% ? On peut comprendre et soutenir les propositions qui sont faites, saisir l'enjeu de l'autonomie de gestion et de fonctionnement, mais ce n'est pas satisfaisant. Il faut commencer à discuter des termes de l'opposition farouche au traitement réservé par l'État à l'Université.

LE PRÉSIDENT répond que toute négociation suppose un rapport de force, qui sera créé par le soutien que le Conseil d'administration voudra bien accorder à l'équipe présidentielle. L'Université demande à l'État une véritable aide pour le budget 2013 et des moyens permettant de relancer les investissements. Le budget de la recherche a été le moins touché jusqu'à présent, mais il doit participer à l'effort commun.

M. CLERFEUILLE explique que, réglementairement, un Plan Annuel de Performance (PAP) doit être annexé au projet de budget. Il a été élaboré sur la base des indicateurs et des objectifs chiffrés figurant dans le contrat quinquennal conclu entre l'État et l'Université et approuvé par le Conseil d'administration du 23 mars 2012. Il n'y a donc pas de nouveauté, mais un rappel. La conclusion des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) n'est pas aisée dans la situation actuelle, mais il est préférable de construire plutôt que de se réfugier dans l'inaction. Trois réunions ont déjà été tenues, auxquelles pratiquement la totalité des Directeurs de composantes a assisté. Il y a une volonté commune de trouver des outils, des stratégies pour franchir ce cap difficile.

Mme SAMI relève qu'il a été fait mention dans la présentation d'une diminution de 13% des charges d'enseignement sur les années 2012 et 2013 ; des réductions supplémentaires ne risquent-elles pas d'être demandées à l'avenir ? Elle salue le principe de la demande de subvention supplémentaire à l'État, même si elle paraît insuffisante dans son montant, mais s'inquiète que les budgets à venir ne soient construits que dans le but de résorber les déficits. L'établissement procède à une diminution assez forte de l'offre de formation, gèle des postes et diminue assez fortement les heures complémentaires.

À la lecture du PAP joint au projet de budget, **Mme TRICHET** remarque qu'en 2013 les dépenses de recherche universitaire interdisciplinaire et transversale représenteront 85% du total des dépenses de recherche de l'établissement et un montant de plus de 103 millions d'euros, qui lui paraît très important.

M. BRANCHEREAU répond que le budget doit être présenté de deux manières : à la fois en nature, selon le Plan Comptable Européen, et en destinations « LOLF » (Loi Organique Relative aux Lois de Finances). La masse salariale, qui est supérieure à 200 millions d'euros, doit être ventilée entre les destinations LOLF. L'Université de Nantes ne dispose pas de comptabilité analytique. La rémunération des enseignants-chercheurs est affectée selon une clé de répartition : 45% en enseignement, 45% en recherche et 10% en pilotage. Ceci explique le montant de plus de 103 millions d'euros évoqué précédemment.

M. GUÉRIVE fait part de son soutien aux mesures d'assainissement à court terme qui ont été présentées. Il faudra également se projeter dans l'avenir, sans quoi l'établissement risque de se retrouver dans les mêmes difficultés à moyen terme. Cela suppose de travailler sur une politique de développement et à une stratégie d'allocation de ressources qui demanderont de faire des choix.

M. LELOUREC doute de la volonté de l'État de revenir de façon substantielle sur les politiques antérieures, non seulement pour des raisons budgétaires, mais aussi idéologiques. Il n'y a pas de remise en cause de la loi LRU ni des RCE qui ont suivi et qui ont accordé une prétendue autonomie ; l'Université était plus autonome et plus libre auparavant. Six millions d'euros de masse salariale ont été soustraits des dotations aux composantes, ce qui est assez grave et a pour conséquence la dégradation des conditions de travail et d'études. Tout en saluant l'initiative qui consiste à réclamer une dotation supplémentaire, il faut considérer que c'est insuffisant, que cela passe par pertes et profits les dégradations précédentes et empêche de voter le budget en l'état.

M. LELOUREC demande des précisions sur la politique qui sera suivie en 2013 pour la résorption de la précarité dans le cadre de la loi Sauvadet, son impact budgétaire, et quelle sera la politique indemnitaire pour les personnels BIATSS. Il souhaite également savoir si la politique de gel des promotions des personnels enseignants-chercheurs sur le contingent local sera poursuivie.

LE PRÉSIDENT souligne qu'aujourd'hui la question n'est pas de se positionner par rapport à la loi LRU, mais de savoir si on soutient à ce stade l'établissement dans ses discussions avec le MESR. Les primes des personnels BIATSS de catégorie C passent directement au taux 5 ; c'est un effort de soutien social, qui a du sens.

M. GANGLOFF souscrit aux propos tenus par **M. GUÉVEL**, à savoir que dans cette situation on ne peut pas se contenter de constater les difficultés ou de demi-mesures, sous peine de se retrouver dans la même situation en 2014 et 2015. Un rapport de force réel doit être créé. Les 7 millions de dotation complémentaire demandés auraient dû être intégrés dans une version alternative du projet de budget, qui en l'état ne peut pas être voté.

M. CATALA exprime son soutien au projet de budget présenté, malgré l'inquiétude sur la situation budgétaire et le manque de ressources affectées à l'établissement. Il ne s'agit pas de cautionner les restrictions drastiques imposées par l'insuffisance de la dotation ministérielle, mais d'appuyer la politique suivie par l'équipe présidentielle, qui vise à élaborer un budget rigoureux, sérieux, et qui donne une crédibilité à la demande de dotation complémentaire. L'équipe présidentielle doit être confortée dans les négociations qu'elle va mener. La position de ceux qui approuvent sa stratégie sans vouloir voter le budget est incompréhensible ; il ne peut s'agir que d'un refus idéologique.

M. CATALA précise que ce soutien n'empêche pas des interrogations sur certains points présentés aujourd'hui et surtout sur la politique à moyen et long termes, quelles que soient les subventions exceptionnelles qui pourraient être accordées. Le Conseil d'administration devra pouvoir débattre de l'affectation de la dotation complémentaire, si elle est obtenue. Les étudiants et les personnels ont conscience de la gravité des problèmes, des difficultés dans lesquelles l'établissement se débat et du sérieux de la politique menée par l'équipe en place. Mais si l'on veut traverser la tempête qui s'annonce pour les prochaines années, il faut que l'ensemble de la communauté universitaire, et pas seulement les Administrateurs, aient une certaine visibilité et soient informés de ce qui est envisagé à moyen et long termes pour sortir de cette situation, notamment pour résoudre les problèmes en matière d'investissement et d'immobilier, de masse salariale, d'offre de formation.

M. BOURGEOIS rappelle que les étudiants connaissent déjà une situation extrêmement difficile, qui se traduit par un échec massif en Licence, des amphithéâtres bondés, des travaux dirigés surchargés, une pédagogie difficile à mettre en place dans un établissement qui n'a pas les moyens de

le faire, une tension sur les personnels d'accueil, d'entretien et administratifs, sur le matériel, sur la formation continue. Aujourd'hui, l'Université ne peut pas assumer correctement ses missions et toute nouvelle mesure d'économie aura un impact fort sur les conditions d'études et de travail. Il est donc nécessaire d'imposer un rapport de force, ce que cherche à faire le projet de budget présenté et l'équipe présidentielle mérite d'être félicitée pour avoir pris cette position assez courageuse. Mais il présente cependant deux inconvénients majeurs. Le premier, qui n'est pas de la responsabilité de l'équipe présidentielle, est de consacrer les coupes budgétaires pratiquées les années précédentes. Le deuxième est de procéder à de nouvelles coupes budgétaires, en particulier dans l'offre de formation et la pédagogie, qui ne seraient pas compensées même si la dotation complémentaire était obtenue.

M. BOURGEOIS conclut qu'il votera contre le projet de budget, non pas pour désavouer le travail accompli ni désapprouver la stratégie offensive adoptée, mais parce que les conditions ne sont pas réunies pour la poursuite des missions de service public.

Mme DANIEL remercie l'équipe présidentielle pour la présentation du projet de budget qui vient d'être faite. Elle souligne les enjeux et les fortes incertitudes, car rien n'est acquis concernant la demande de dotation complémentaire, que les collectivités territoriales soutiennent de manière concertée. Mais, étant donné les contraintes fortes qui s'imposent à tous les budgets, y compris celui de l'État, l'Université de Nantes n'est pas la seule à solliciter des crédits supplémentaires. Il convient d'insister sur la nécessité de faire des projections à long terme. On va entrer dans une phase où les processus de contractualisation vont se renforcer, avec les différents partenaires de l'Université, au premier rang desquels l'État, mais aussi les collectivités territoriales qui ont besoin d'une vision partagée et à long terme. Il est à espérer que la prochaine programmation prendra en compte un schéma métropolitain commun avec Saint-Nazaire. Il ne s'agit pas que les collectivités combrent des déficits, mais qu'elles accompagnent les établissements d'enseignement supérieur dans des projets qui contribuent au développement du territoire. Dans un contexte budgétaire très contraint, il est toujours très difficile de se projeter à moyen et long termes, mais il n'y a pas d'autre choix.

M. GODIVEAUX procède à la lecture d'une explication de vote des listes INTERASSOS et BAC :

« La proposition de ce budget pour l'exercice 2013, qui nous est présentée par l'équipe présidentielle aujourd'hui, s'inscrit dans un contexte très particulier. En effet, comme nombre d'Universités en France, l'Université de Nantes se trouve dans une situation économique plus que précaire. Depuis le passage aux RCE en 2009, nous avons vu année après année notre budget se réduire inexorablement, nous demandant toujours plus de restrictions, toujours plus de sacrifices pour pouvoir atteindre un équilibre fragile. Aujourd'hui, les conséquences sont là. Les composantes et services fonctionnent comme ils peuvent, avec des dotations réduites, et notre fonds de roulement atteint un seuil alarmant, limitant ainsi notre capacité d'investissement et donc assombrissant nos perspectives d'avenir.

« Le Président et son équipe ont fait un choix, à notre sens courageux et assumé, lors de la construction de ce budget, respectant les lourdes contraintes que ce contexte nous impose, mais refusant par cette demande de subvention d'équilibre de 7 millions d'euros, dont nous ne pouvons définitivement pas nous passer, de l'accepter. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doit comprendre qu'il ne reste plus de crans à la ceinture que la situation nous oblige à serrer toujours plus, et qu'il doit assumer son rôle de service public, sans quoi il ne pourra, à long terme, qu'être tenu pour responsable de la mort du modèle universitaire français tel que nous le connaissons.

« Pour autant, dans l'absolu, nous ne cautionnons absolument pas les suppressions de postes quels qu'ils soient, et encore moins la fermeture de formations, la baisse de toute subvention aux services universitaires ou aux composantes ou toute autre mesure susceptible de léser les étudiants que nous défendrons quoi qu'il advienne. L'heure n'est cependant plus aux votes de principe et idéologiques, mais à la construction d'un message politique commun, aussi fort que possible, seule voie efficace pour faire bouger les lignes et pouvoir enfin réenvisager un avenir pour notre Université.

« Il ne faut pas se tromper d'adversaire dans cette affaire, car au-delà des modalités de gestion de l'ancienne équipe présidentielle, sur lesquelles chacun a son avis, c'est bien le désengagement de l'État qui est responsable de la situation. C'est pourquoi nous nous devons d'être tous unis, étudiants, personnels, enseignants, sans distinction de statut, car nous sommes tous touchés à notre échelle par cette situation inadmissible, que ce soit pour développer des projets de recherche, gérer la composante dont on a la charge, dispenser sa formation, ou pour sauver son emploi, ses conditions de travail, son droit à pouvoir étudier.

« Pour l'ensemble de ces raisons, INTERASSOS Nantes et BAC ont choisi de voter pour cette proposition de budget et d'appeler l'ensemble des autres Administrateurs à faire de même, car ce n'est

qu'en restant soudés, en faisant front comme une seule et même communauté universitaire que nous sommes, que nous pourrions faire changer les choses. Montrons notre unité et faisons bloc, car ce n'est plus de la confrontation de nos divergences qu'il s'agit, mais de l'avenir de notre Université. »

M. BROCHARD annonce que le syndicat UNSA Éducation votera en faveur du budget. Il salue la présentation du budget qui a été faite par l'équipe présidentielle et s'inscrit complètement dans la démarche adoptée, qui consiste à demander plus de financements et à engager un rapport de force. L'effort de revalorisation au taux 5, qui a été fait en faveur des catégories C, doit être salué, ainsi que la mise en place d'une politique pluriannuelle des primes. Il convient toutefois de rester vigilant sur le questionnement des postes BIATSS annoncé dans la présentation.

M. BROCHARD demande si le Recteur a donné un avis sur ce projet de budget.

LE PRÉSIDENT répond qu'il a eu des discussions avec le Recteur, mais que la procédure veut que le Conseil d'administration se prononce d'abord sur le projet de budget, puis que la position du Rectorat lui soit communiquée.

Mme BROUSSAUDIER procède à la lecture d'une explication de vote, au nom des étudiants engagés avec le SEN :

« Le choix n'a pas été facile. D'une part, nous avons conscience que ce budget est loin d'être idéal. Nos conditions d'études, d'ailleurs, sont elles aussi loin d'être idéales. Mais, d'autre part, nous savons qu'il est important, à l'heure actuelle, d'apporter un message clair au Ministère. Notre situation difficile est la conséquence directe de la LRU, du passage aux RCE ainsi que du désengagement constant de l'État. Elle est aussi le reflet d'un contexte national et européen dit " de crise ". Partout, les budgets de rigueur l'emportent et pénalisent souvent les plus faibles. Les Universités ne sont donc pas épargnées et s'engagent elles aussi vers des mesures allant jusqu'à dégrader nos conditions de vie.

« Nous, le SEN, refusons cette logique qui accroît les inégalités, faisant que les plus faibles et les moins rentables doivent trimer toujours plus pour avoir accès à leurs droits, parmi lesquels l'accès au savoir dispensé par les Universités. Comme vous l'avez signalé, M. le Président, nous sommes persuadés que notre Université doit être ouverte au plus grand nombre sans conditions ni restrictions. Nous refusons également de cautionner l'austérité quelle qu'elle soit, car nous pensons qu'elle n'est pas la bonne solution à nos problèmes, mais qu'au contraire l'ensemble de la communauté universitaire pâtit déjà, au quotidien, de la logique concurrentielle qui en résulte.

« Nous sommes pour une Université publique, qui ne réponde qu'aux seuls besoins du savoir et de la recherche, et c'est parce que nous sommes pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, que nous avons décidé de voter pour le budget présenté aujourd'hui. Nous pensons qu'il s'agit d'exprimer un message fort au Ministère et à l'État, en leur rappelant leurs responsabilités. Nous souhaitons plus que tout que l'Université publique retrouve sa force et nous pensons que cela ne peut pas se faire sans un réengagement massif de l'État, notamment en matière de masse salariale. Sinon, le risque de voir s'introduire dans nos établissements des entreprises privées ne se fait que plus grand et nous le refusons également.

« Nous considérons qu'il s'agit là d'un premier pas pour pouvoir construire l'Université de demain. Nous votons donc pour ce budget, en gardant évidemment à l'esprit que rien n'est gagné et qu'il faudra dès la rentrée être vigilants et offensifs pour que nos conditions de vie et d'études ne soient pas menacées, mais au contraire qu'elles soient améliorées. »

M. LELOUREC précise son explication de vote à la suite de certaines interventions. Voter un budget n'est pas un acte anodin, il engage l'Université pour l'année qui suit. Il fait part de son opposition à tout vote bloqué, qui signifierait « tout ou rien ». Il n'y a rien de particulièrement idéologique : en dehors de toute considération relative à la demande de subvention complémentaire, il y a des éléments dans ce budget qui font qu'on ne peut pas le voter. Mais il faudrait pouvoir soutenir l'initiative de demander un abondement de la dotation de l'État. Ce sont deux choses différentes qui devraient pouvoir être distinguées. Enfin, ces débats confirment que le vote du budget est un acte trop important pour être dilué dans un ordre du jour complexe ; il faudrait qu'il soit l'unique point à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'administration, de sorte que les Administrateurs puissent s'exprimer jusqu'à plus soif.

M. SAÏ estime que le débat sur le budget de l'Université de Nantes concerne l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site métropolitain et en Région. Une Université forte est attendue, débarrassée de son passif, pour construire ensemble un projet de formation scientifique d'avenir. C'est la raison pour laquelle ce projet de budget doit être appuyé sans réserve, parce qu'il est sincère, raisonnable, rigoureux, parce qu'il répond à une situation de crise et constitue un budget d'union sacrée. Un vote favorable ne signifie en rien signer un chèque en blanc

pour une politique sur cinq à dix ans. Il faudra ensuite définir un plan de sortie de crise, à long terme. Il y aura des débats, car si l'on se contente à l'avenir de reproduire à l'identique et de toujours demander une dotation complémentaire à l'État, l'établissement ne s'en sortira jamais. Des actions de choix, de hiérarchisation devront être menées en temps utile.

M. GUÉVEL demande ce que signifie le concept d'évolution de la carte des formations, s'il faut comprendre qu'elle sera révisée au cours de la présente habilitation. Il y a actuellement plus de 156 spécialités de Masters. L'établissement doit se demander s'il a les moyens d'assumer une telle offre de formation et si elle produit les résultats attendus en termes d'évolution des effectifs et d'attractivité. La nouvelle équipe présidentielle a hérité du contrat quinquennal signé par la précédente et donc d'indicateurs et d'objectifs déterminés par celle-ci. Va-t-elle, à un moment ou à un autre, les corriger et permettre au Conseil d'administration d'en discuter ?

LE PRÉSIDENT répond que, conformément à ce qu'il avait annoncé dans son programme électoral, la carte de formation fait l'objet d'un travail avec tous les acteurs. Le contrat a été signé le 29 mars 2012, l'élection a eu lieu le 30 mars 2012, mais cette situation n'est pas propre à l'Université de Nantes. Ces indicateurs sont des éléments qui guident l'équipe présidentielle dans sa politique, tout comme l'étudiant calque sa formation sur le mode d'évaluation. Le contrat en lui-même a été élaboré d'une manière que certains peuvent juger un peu confidentielle et en tout cas il ne procède pas d'un projet de l'établissement déterminé en amont. Le projet de l'établissement sera présenté un peu plus tard au cours du mandat.

M. CLERFEUILLE ajoute que les indicateurs figurant dans le Plan Annuel de Performance ont été déterminés par le Ministère : l'Université n'en avait pas le choix ; certains sont communs à l'ensemble des établissements. Sur les valeurs cibles retenues, il y a eu des échanges entre le Ministère et l'équipe précédente, qui a eu l'habileté de fixer des valeurs cibles ni trop contraignantes ni trop élevées, pour faciliter le travail de l'équipe suivante.

M. GUÉVEL estime que l'Université doit se donner les moyens de créer de véritables rapports de force qui lui soient favorables. Il votera en faveur du budget, qui paraît équilibré et raisonnable dans le contexte très préoccupant que l'on connaît. Mais un tel projet de budget ne sera plus acceptable l'année prochaine, par défiance non pas vis-à-vis de l'équipe présidentielle, mais vis-à-vis de la tutelle : l'Université doit pouvoir assumer ses missions de service public dans des conditions dignes.

Mme LESTIEN insiste sur le fait que les collectivités locales agissent de leur côté pour accompagner l'Université. Elle fait part de son soutien à l'équipe dirigeante et espère que son volontarisme sera suivi d'effets. Mais, vue avec un regard extérieur, l'Université paraît très cloisonnée ; des mutualisations paraissent nécessaires pour dégager de nouvelles ressources.

M. LE BLAY veut se faire le porte-parole d'un certain nombre d'Administrateurs pour demander une brève suspension de séance, afin de permettre une concertation avant le vote.

LE PRÉSIDENT décide une suspension de séance de cinq minutes.

(Reprise de la séance)

Mme SAMI informe qu'un certain nombre d'Administrateurs ont rédigé un projet de motion, qu'ils souhaitent soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, et procède à sa lecture :

« Les Administrateurs du Conseil d'administration de l'Université de Nantes soutiennent avec force l'équipe de gouvernance de l'Université dans ses négociations auprès du Gouvernement pour obtenir des financements complémentaires.

« Toutefois, ces financements sont nécessaires – a minima – pour équilibrer le budget de l'établissement, mais resteront tout à fait insuffisants pour que notre Université puisse assurer dignement ses missions de service public. »

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** procède à la lecture des procurations et propose de passer au vote sur le budget.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Approuve, avec 1 abstention et 29 voix pour, la structure budgétaire de l'Université de Nantes ;
- Approuve, avec 1 abstention, 6 voix contre et 23 voix pour, le budget initial et ses annexes pour l'année 2013, d'un montant de 332 688 870 euros, tels qu'ils sont détaillés dans les documents ci-joints ;

- Approuve, avec 7 abstentions, 4 voix contre et 19 voix pour, le plafond global des emplois à l'Université de Nantes, fixé pour l'année 2013 à 3 707,20 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote sur la motion présentée par certains Administrateurs.

Le Conseil d'administration approuve, avec 5 abstentions et 25 voix pour, la motion suivante :

« Les Administrateurs du Conseil d'administration de l'Université de Nantes soutiennent avec force l'équipe de gouvernance de l'Université dans ses négociations auprès du Gouvernement pour obtenir des financements complémentaires.

« Toutefois, ces financements sont nécessaires – a minima – pour équilibrer le budget de l'établissement, mais resteront tout à fait insuffisants pour que notre Université puisse assurer dignement ses missions de service public. »

Mme GUÉHO intervient pour lire un extrait du courrier adressé par le Recteur de l'Académie de Nantes, Chancelier des Universités, au Président de l'Université de Nantes, daté du 13 décembre 2012.

« J'ai compris la logique de présentation du budget de l'Université de Nantes dans l'optique de faire ressortir une nécessité d'abondement de votre dotation, et le contexte de négociation qui caractérise cette période budgétaire de fin 2012.

« La présentation au vote du budget en l'absence de garantie minimale sur cette compensation me contraindra, eu égard au contrôle budgétaire dont je suis le garant, à refuser d'approuver le budget en application de l'article 16 du décret du 27 juin 2008 modifié.

« Une procédure sera ensuite engagée en vue de l'adoption de ce budget en application de l'article 18 du même décret, dont nous conviendrons du détail ensemble, avec la régularisation du montant de la subvention pour charges de service public dès qu'elle sera connue. »

Mme GUÉHO fait savoir qu'en l'état actuel du budget, les recettes sont surévaluées de 7 millions d'euros, ce qui entache leur sincérité. Le refus d'approbation du budget signifie qu'il n'est pas exécutable dans l'immédiat. En conséquence, l'article 23 du décret du 27 juin 2008 s'applique. Il prévoit que lorsque le budget n'est pas exécutoire le 1^{er} janvier de l'exercice, ce qui sera le cas, les opérations de recettes et de dépenses sont effectuées temporairement sur la base de 80% du budget de l'exercice précédent, c'est-à-dire 80% du budget 2012. C'est sur cette base que les moyens vont être mis à disposition à partir du 1^{er} janvier 2013 et la situation se régularisera par la suite par le vote du budget 2013.

LE PRÉSIDENT estime que le Recteur est dans son rôle et précise que cela signifie que le Conseil d'administration devra se prononcer à nouveau sur le budget au cours du mois de janvier 2013.

Mme GUÉHO confirme qu'après la réception de la délibération du Conseil d'administration sur le budget, le Recteur notifiera son refus d'approbation au Président de l'Université. Le délai d'un mois pour la convocation d'un nouveau Conseil d'administration sera décompté à partir de cette notification, qui interviendra vers le 20 ou le 21 décembre 2012.

Mme SAMI demande ce qui se passerait si le Conseil d'administration maintenait sa demande de subvention complémentaire.

Mme GUÉHO répond qu'au cas où la subvention demandée ne serait pas accordée et que le budget tel qu'il sera présenté à la demande du Recteur, c'est-à-dire en équilibre sans cette subvention, n'était pas approuvé par le Conseil d'administration, il appartiendrait au Recteur, *in fine*, d'arrêter le budget au terme d'une nouvelle procédure.

POINT 5.3 : APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES FORMATEURS INTERNES INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES PERSONNELS

M. CLERFEUILLE fait savoir qu'il n'y a pas de changement significatif par rapport au dispositif antérieur. La CPCA a donné un avis favorable, en demandant des informations complémentaires sur la répartition entre intervenants extérieurs et intervenants internes, qui ont été communiquées. Le Comité Technique a donné un avis favorable le 27 novembre 2012.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité avec 29 voix pour, les modalités de rémunération des formateurs internes intervenant dans le cadre de la formation des personnels à compter de la rentrée universitaire 2012-2013, détaillées dans l'annexe ci-jointe.

POINT 5.4 : APPROBATION DU RECOURS À L'INSTANCE NATIONALE POUR L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES À LA PRIME D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE (PES)

M. CLERFEUILLE précise que ce point ne porte pas sur l'enveloppe affectée par l'Université au financement de la Prime d'Excellence Scientifique (PES), mais de décider du recours à l'instance nationale pour émettre des avis sur les dossiers de candidature, pour une année supplémentaire.

Mme SAMI souhaite répéter ce qu'elle a dit en CPCA : avant de se poser la question de l'autorité qui doit statuer sur l'attribution des PES, il faudrait se demander si le Conseil d'administration est d'accord avec le principe de la PES dans le contexte dégradé actuel. Dans un contexte où finalement tout se dégrade, il ne serait pas scandaleux qu'un geste soit fait et que pour une année, on sursoie à ces PES. À défaut de sursoir, on pourrait au moins se poser la question de savoir si l'on est d'accord ou pas. Il y a déjà une certaine somme prévue pour ces PES et même si on ne discute aujourd'hui que de l'aspect technique, il y a au-delà de cet aspect technique un principe de base qui consiste à se poser la question, en regardant le contexte dans lequel on se trouve.

M. BELLETTRE estime qu'il devrait y avoir un accord unanime sur le recours à l'instance nationale, qui permettra de situer le niveau d'activité des laboratoires et des chercheurs à l'échelle nationale. Au-delà de l'aspect pécuniaire, il y a un aspect symbolique, d'encouragement. C'est un système extrêmement sélectif : pour ce qui est de Polytech Nantes, seize collègues en avaient demandé le bénéfice, six l'ont obtenue. Un maximum de collègues, actifs dans les composantes et dans les laboratoires auprès des jeunes doctorants, devraient pouvoir l'obtenir.

M. GUÉVEL se dit interpellé par la stigmatisation de la PES. Si l'on ouvre le débat sur son enveloppe budgétaire, il faudra aussi mettre sur la table ce que l'Université investit dans le référentiel pédagogique, dans les primes administratives, dans les heures complémentaires qui s'adressent à des personnels titulaires, etc. La PES n'est effectivement pas attribuée à tous, mais elle s'appuie sur une évaluation et les chercheurs la considèrent comme une forme de reconnaissance et de valorisation qui ne sont pas complètement anodines et qui conditionnent aussi l'attractivité de l'établissement.

LE PRÉSIDENT répond qu'il partage une vision globale des primes.

Mme SAMI explique qu'elle partage aussi une vision globale et que l'on peut également regarder les primes annexes, les heures complémentaires, sauf que l'on sait très bien comment et pourquoi ces PES ont été instituées par le Gouvernement précédent. Il y a un certain nombre d'Universités dans lesquelles un certain nombre de votes ont eu lieu, un certain nombre de personnalités sont intervenues. La question n'est pas de décourager les gens qui, éventuellement, pensent qu'ils sont absolument excellents et qu'il faut leur donner une prime pour l'excellence. Mais on est dans un contexte où tout est dégradé et on a un peu le sentiment que, pour certaines primes, pas forcément seulement celle-là, il y a un certain nombre de niches pour lesquelles on ne pose pas de question.

Mme SAMI ajoute que cela ne lui pose aucun problème que l'on pose des questions sur tous les cas qui seraient à discuter. En ce qui concerne la symbolique, une symbolique plus forte encore, pour tous les collègues, pour tous les étudiants, pour tous les précaires et tous les BIATSS qui travaillent dans des conditions qui ne sont pas extraordinaires, serait de dire que tout le monde est un peu sur le même pied d'égalité et que chacun puisse faire un effort là où il peut.

LE PRÉSIDENT rappelle que la question est de savoir si l'on sollicite l'instance nationale.

Mme CARON juge qu'il y a une grande résistance au système de la PES. Les personnels excellents et reconnus ont droit à des promotions qui devraient être développées. Il n'est pas bon de chercher à contrebalancer la faiblesse des salaires par des primes qu'il serait certainement utile de réexaminer dans leur ensemble.

M. GUÉVEL convient qu'il serait intéressant d'examiner la question des évolutions de carrière, des promotions. L'incapacité actuelle de l'Université à proposer des évolutions de carrière satisfaisantes a été constatée, malgré la grande qualité de certains dossiers. Enfin, la PES n'est pas un dispositif nouveau : elle ne fait que remplacer la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR), sur le niveau de laquelle la PES a été indexé. S'il y a des niches, elles sont plutôt dans les nouveaux dispositifs, comme le référentiel pédagogique qui représente un budget de 1,1 million

d'euros. Des tâches y ont été valorisées, qui étaient jusque là considérées comme relevant des charges normales des enseignants-chercheurs. À l'inverse, on peut se demander pourquoi le temps investi par les membres du Conseil d'administration n'a pas été pris en compte.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 4 abstentions, 24 voix pour, le recours à l'instance nationale pour émettre des avis sur les candidatures d'enseignants-chercheurs à la PES lors de la campagne d'attribution 2013.

POINT 5.5 : APPROBATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER CPER « INSTITUT DE CHIMIE MOLÉCULAIRE » CEISAM

M. CLERFEUILLE explique que opération fait partie du projet dénommé « Institut de Chimie Moléculaire » - CEISAM (Chimie et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation) et relève du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013. Il comporte deux volets, un volet construction et un volet équipement qui est ici concerné, avec l'acquisition d'un spectromètre. Le CS et la CPCA ont rendu un avis favorable.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration :

- Approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, le projet « Institut de Chimie Moléculaire – CEISAM » porté par l'Université de Nantes ;

- Approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/10/2012 au 30/09/2014 ;

Coût total du projet	1 162 512 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	290 512 €	24,99 %
Montant de l'aide du Conseil Régional des Pays de la Loire	422 000 €	36,30 %
Montant de l'aide de Nantes Métropole	450 000 €	38,71%
Montant de l'aide de l'Etat	0 €	0 %

- Approuve à l'unanimité avec 28 voix pour, le dossier de demande de subvention FEDER joint en annexe.

POINT 5.6 : APPROBATION D'UNE PARTICIPATION À LA FONDATION MALADIES RARES

LE PRÉSIDENT rappelle que cette question a déjà été examinée deux fois en CPCA et une fois au Conseil d'administration. Un courrier rédigé conjointement avec **Mme COUDRIER** a été adressé à la Fondation Maladies Rares. Il y était demandé un bilan annuel de l'impact de l'activité de la Fondation au plan local ; une meilleure représentation dans les instances scientifiques et administratives de la Fondation ; une valorisation des plateformes des sites nantais, régional et du Grand Ouest. Une réunion a eu lieu avec le Directeur de la Fondation, dont les réponses ont été reprises dans un courrier reçu la veille. Il confirme la promotion des plateformes du Grand Ouest, y compris celles de Nantes ; M. Olivier MALLARD, Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (PUPH) en otorhinolaryngologie a été sollicité pour participer au Conseil scientifique de la Fondation ; un bilan de l'impact de la Fondation sur les équipes et la recherche dans la Région sera fait annuellement.

En réponse à **M. GUÉVEL**, **LE PRÉSIDENT** explique que l'objet de la Fondation Maladies Rares n'est pas de participer au financement des centres de compétence ou de référence consacrés à la recherche sur les maladies rares.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 21 voix pour et 2 voix contre, la participation de l'Université de Nantes à la Fondation Maladies Rares à hauteur de 25 000 euros, ainsi que la convention qui en résulte, telle que jointe en annexe.

POINT 5.7 : APPROBATION DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE « EUROPÔLE MER »

M. CLERFEUILLE explique que Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Europôle Mer » est un groupement dont l'objet est de coordonner l'action de ses membres en vue d'accroître leur rayonnement et leur attractivité nationales, européennes et internationales en matière de recherche, de formation, d'accès aux infrastructures, de transfert de technologie vers les entreprises et de transfert de connaissances vers le grand public. Il a été créé le 21 décembre 2006, sans la participation de l'Université de Nantes. Tout en adhérant au GIS, l'Université de Nantes deviendra membre de son Bureau et elle participera aux cinq groupes de travail du groupement, sur les thématiques Biotechnologies marines, Sciences Humaines et Sociales / MER, Formation, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication / MER, Matériaux / Mer, Brésil. Cette adhésion ne mobilise pas de moyens financiers.

M. BENHAMOU ajoute que cette adhésion participe du mouvement de rapprochement entre les régions des Pays de la Loire et de Bretagne sur la thématique « Mer », aussi bien en recherche qu'en valorisation.

M. GUÉRIVE approuve cette évolution qu'il juge extrêmement intéressante car elle permet de positionner le Grand Ouest au niveau mondial sur cette thématique.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, l'adhésion de l'Université de Nantes au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Europôle Mer ».

POINT 5.8 : APPROBATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DES BOURSES DU MASTER DU LABEX « CENTRE HENRI LEBESGUE »

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit de proposer des bourses de 10 000 euros à des étudiants de Master 1 et de Master 2 dans le cadre du Laboratoire d'Excellence (Labex) « Centre de Mathématiques Henri Lebesgue ».

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 23 voix pour, les modalités de versement des bourses de Master du Labex « Centre Henri Lebesgue », détaillées dans le document joint en annexe.

POINT 5.9 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CRÉATION D'UN PARCOURS DE PRÉPARATION AU CONCOURS DE KINÉSITHÉRAPEUTE EN L1 STAPS

M. BERNOUSSI explique qu'il s'agit de la mise en œuvre d'un arrêté ministériel publié le 27 avril 2012 qui organise à titre expérimental une procédure dérogatoire pour l'accès à certaines Écoles, qui jusqu'à présent se faisait sur concours conformément à un arrêté de 1987. L'Université de Nantes mettra en place en première année de Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) un parcours spécifique pour les étudiants se destinant aux études de kinésithérapie. Ce parcours est ouvert en parallèle de la licence 1^{ère} année STAPS. A l'issue de la première année, les 32 meilleurs étudiants de la promotion pourront intégrer la première année des études de kinésithérapie.

M. ADNET intervient au nom de la liste INTERASSOS et plus particulièrement de **M. GODIVEAUX** qui a dû quitter la réunion :

« Nous pensons que la création de ce parcours est une très bonne chose et va pour nous dans le bon sens car elle permet une plus grande égalité d'accès aux écoles de kinésithérapeute, par rapport au simple modèle des prépas privées comme c'est le cas actuellement, et dont les frais d'inscription, souvent exorbitants, peuvent très clairement freiner les vocations des étudiants les moins aisés. Que l'on ne s'y trompe pas, nous ne voyons pas là la solution définitive idéale, puisque notre volonté consisterait d'avantage en une réelle intégration facultaire complète de la filière kinésithérapeute de la prépa jusqu'au diplôme, et ceci pour bon nombre d'autres filières paramédicales ainsi que pour la filière maïeutique notamment.

« Cependant, il s'agit d'un vrai pas en avant et nous ne pouvons que l'encourager, c'est pourquoi nous voterons pour. Il demeure toutefois quelques questions. La commission d'admission comprendra-t-elle des élus étudiants de STAPS et des représentants de l'École de kinésithérapie ? Comment le chiffre de cent candidats a-t-il été fixé ? Il est dit que le nombre de places dans ce parcours peut être revu chaque année, en est-il de même pour le nombre de 32 candidats reçus ? »

M. BERNOUSSI répond que la commission ne peut pas comporter d'élus étudiants puisque c'est une commission de sélection des dossiers. Le nombre de 100 candidats a été établi en fonction des capacités d'accueil.

M. GUÉVEL estime que c'est une excellente évolution, en ce sens qu'elle va permettre un accès plus équitable à cette formation, en supprimant l'année de préparation financée par les familles, extrêmement onéreuse et à laquelle les candidats au concours de kinésithérapie avaient presque systématiquement recours. Elle supprime également le concours, lui aussi très onéreux pour les familles, sachant que les candidats s'inscrivaient à deux, trois ou quatre concours partout en France. C'est un premier pas ; il est intéressant que l'École s'appuie sur des parcours universitaires pour sélectionner à l'entrée de ce qui sera, certes la première année à l'École, mais une deuxième année dans un parcours de formation. Cela révèle un engagement de l'École dans l'universitarisation de sa formation. Dans le courrier aux Écoles de kinésithérapie, les Ministres alors en fonction avaient d'ailleurs demandé qu'elles étudient la création d'une offre de formation de niveau Master.

Mme JOLLIET-EVIN revient sur la question des trois cents étudiants supplémentaires en Première Année Commune des Études de Santé (PACES), à partir de l'année prochaine. En termes d'organisation des études de la PACES, notamment pour tout ce qui est des enseignements en groupes de travaux pratiques, cela va énormément compliquer le problème de la répartition des salles et de la réalisation des cours. Des matières comme l'anatomie ou la physiologie correspondent tout à fait à un parcours de sélection logique, d'autres beaucoup moins.

Sur les aspects PACES, **LE PRÉSIDENT** ajoute que les leçons de ce qu'il estime être son échec ne sont pas tirées ; ce système souffre d'une embolie complète. L'universitarisation est une bonne chose, mais sa mise en œuvre par le recours à la PACES n'est pas une bonne réponse.

M. GUÉVEL répond qu'une solution alternative aurait été de diriger les étudiants vers une formation STAPS.

M. CLERFEUILLE précise que la CPCA a demandé qu'un bilan soit dressé après une expérimentation de deux ans.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la demande de création d'un parcours de préparation au concours de Kinésithérapeute en L1 STAPS, dont les modalités sont détaillées dans le document joint en annexe.

POINT 5.10 : APPROBATION DE DEMANDES DE RENOUVELLEMENT ET DE CRÉATION DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ

M. BERNOUSSI explique qu'il s'agit d'une demande de renouvellement du Diplôme d'Université (DU) de Chef de projets logiciels et réseau, porté par l'École Polytechnique de l'Université de Nantes, qui existe depuis 1990 et fonctionne très bien.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 27 voix pour, la demande de renouvellement du Diplôme d'Université « Chef de projets logiciels et réseaux », ci-jointe.

POINT 5.11 : APPROBATION DU PRINCIPE DE LA CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À NANTES MÉTROPOLE

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit de deux demandes de Nantes Métropole, l'une sur une emprise de 5 933 m², l'autre sur une emprise de 6 000 m². La CPCA a émis un avis favorable avec deux réserves qui ont été intégrées dans le projet de délibération.

Mme SAMI remarque qu'il est demandé de déclarer « l'inutilité » de la deuxième parcelle. À partir du moment où l'Université le fera, elle n'aura plus aucune prise sur les projets de Nantes Métropole et même les conditions qu'elle posera ne serviront pas à grand-chose. Il y aura un gros problème de stationnement et l'on doit se demander s'il est opportun de déclarer cette inutilité.

M. CLERFEUILLE répond qu'il faut comprendre la notion « d'inutilité » dans son sens juridique. Concernant les besoins en stationnement, Nantes Métropole a fait remarquer que le parking en face de la parcelle a été construit pour anticiper cette cession et la perte de places de stationnement.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration :

- Prend acte à l'unanimité avec 25 voix pour, de la cession de la partie de la parcelle VN 33 d'une superficie de 5 933 m² en vue de la réalisation du projet de ligne « Chronobus Chantrerie », sous réserve qu'une compensation en termes notamment de mise en place de contrôle d'accès, de reconstitution de clôtures, de réaménagement de parking et de circulation internes à la parcelle fasse l'objet d'un engagement de Nantes Métropole ;

- Demande à l'unanimité avec 25 voix pour, que les produits de la cession, après contributions légales et réglementaires en vigueur, soient réaffectés à un projet de l'Université de Nantes ;

- Déclare avec 4 abstentions, 3 voix contre et 18 voix pour, inutile à l'Université de Nantes, la partie de la parcelle VN33 d'une superficie de 6 000 m² en vue de son aliénation après désaffectation, et après accord financier et fixation d'un calendrier de réalisation de la part de Nantes Métropole.

POINT 5.12 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE (OVE)

M. CLERFEUILLE rappelle qu'en 1991, l'Université a créé « l'Observatoire Nantais de la Vie Étudiante (ONVE) », qui relevait du département de Sociologie de l'UFR d'Histoire et de Sociologie. L'ONVE a été restructuré une première fois en 2001. Il a pris le statut de service général de l'Université, soumis notamment aux dispositions du décret n°95-550 du 4 mai 1995 « relatif aux services généraux des Universités », et a été rebaptisé « Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) ».

M. CLERFEUILLE explique que dans un contexte de transformations importantes de l'enseignement supérieur, de la recherche et des parcours d'études universitaires, l'Université de Nantes doit réorganiser ses outils d'étude de la vie étudiante. Il ne s'agit pas seulement de mieux répondre aux demandes de ses tutelles ou des différentes instances d'évaluation, mais aussi de mieux informer ses usagers et ses personnels sur la base d'enquêtes régulières et variées, notamment par questionnaires (sur l'orientation, la réussite des études, les conditions de vie, les loisirs, la santé, etc.). Cette réorganisation est aussi l'occasion de nouer des échanges et des collaborations avec des observatoires voisins, des Universités du Maine et d'Angers notamment. L'objectif principal des modifications soumises à l'approbation est de réorganiser l'OVE, non seulement pour simplifier son fonctionnement, mais aussi pour rendre les résultats de ses travaux plus visibles.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, les statuts modifiés de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), ci-joints.

POINT 5.13 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU COMITÉ DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES (CPUN)

LE PRÉSIDENT explique que les modifications des statuts du Comité des Personnels de l'Université de Nantes (CPUN) proposées sont rendues nécessaires par des modifications organisationnelles et des évolutions législatives propres aux Universités. Il s'agit également d'adapter le mode de désignation des membres de la Commission d'Action Sociale de l'Université, la CASUN, notamment suite à la transformation du Comité Technique Paritaire en Comité Technique.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 25 voix pour, les modifications des statuts du Comité des Personnels de l'Université de Nantes (CPUN), telles que détaillées dans le tableau ci-annexé.

POINT 5.14 : APPROBATION DE DONNS, TARIFS ET SUBVENTIONS

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve avec 1 abstention et 24 voix pour, les tarifs détaillés dans les tableaux joints en annexe.

POINT 5.15 : RENDU-COMPTE DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit d'un point d'information. Sont concernés 48 dossiers d'admissions en non-valeurs pour un montant total d'un peu plus de 30 000 euros et 3 dossiers de remises gracieuses pour un total de 317,49 euros.

POINT 6 : APPROBATION DE LA NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

M. CLERFEUILLE explique que le mandat du Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), M. Tanguy COÏC, expire le 21 décembre 2012. Dans sa séance du 19 juin 2012, le Conseil du SUAPS a proposé au Président de l'Université de lui donner un nouveau mandat de quatre ans. Conformément aux statuts du SUAPS, le Président sollicite l'avis du Conseil d'administration sur ce renouvellement.

M. GUÉVEL fait savoir qu'il est membre du Conseil du SUAPS et juge étonnant que cette candidature soit proposée sans qu'il y ait de projet adossé. L'actuel Directeur, dont on peut se demander s'il était réellement candidat, est reconduit comme si c'était un impératif, comme si c'était complètement logique et normal.

Mme TEXIER précise que la Direction des Affaires Générales et Juridiques a été destinataire d'un procès-verbal de la réunion du Conseil du SUAPS du 19 juin 2012, validant la candidature de M. COÏC. En réponse à **M. CATALA**, elle explique que le SUAPS est un service commun de l'Université de Nantes. Ses statuts disposent qu'il est administré par un Conseil de gestion et dirigé par un Directeur nommé par le Président de l'Université sur proposition du Conseil de gestion et après avis du Conseil d'administration de l'Université, pour quatre ans.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable, à l'unanimité avec 25 voix pour, à la proposition du Conseil de gestion du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de nommer M. Tanguy COÏC Directeur du SUAPS.

POINT 7 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS BIATSS À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRÉSIDENT explique qu'il s'agit de remplacer **M. GUYOVIC** à la CPCA, qui a démissionné du Conseil d'administration et a été remplacé par **Mme DRONNEAU**. Un appel à candidatures a été lancé et deux ont été reçues, celles de **Mme DRONNEAU** et de **M. MENUET**. Tous les membres du Conseil d'administration sont électeurs ; le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours.

Nombre de votants : 25 ;
Bulletins blancs ou nuls : 0 ;
Nombre de suffrages exprimés : 25 ;
Majorité absolue : 13.

Mme DRONNEAU : 14 voix ;

M. MENUET : 11 voix.

LE PRÉSIDENT déclare qu'ayant obtenu plus de la majorité absolue des voix dès le premier tour, **Mme DRONNEAU** est élue sans qu'il soit nécessaire de procéder à un second tour.

POINT 8 : ÉLECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE LA MISSION LANGUES

LE PRÉSIDENT informe le Conseil d'administration qu'un appel à candidatures a été lancé mais qu'aucune candidature n'a été reçue. L'élection est reportée à une séance ultérieure.

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DE M. POUZAINT SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'IUT DE NANTES

M. POUZAINT rappelle que l'IUT de Nantes avait élaboré un projet de développement qui prévoyait une amélioration des locaux des deux départements installés rue du Maréchal JOFFRE à Nantes. Mais des bruits, peut-être infondés, circulent, sur les risques d'un démantèlement de l'établissement et du départ des deux départements situés rue du Maréchal JOFFRE.

LE PRÉSIDENT répond qu'une réflexion est en cours : le département Gestion et Administration des Entreprises (GEA) a été consulté ; des échanges ont eu lieu avec le Directeur de l'IUT ; une réunion a eu lieu à Nantes Métropole. Le contrat quinquennal prévoyait le transfert des départements du site JOFFRE sur celui de La Fleuriaye à Carquefou, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment. Plusieurs hypothèses sont aujourd'hui envisagées. La première est de maintenir les choses en l'état ; personne ne peut être d'accord. La deuxième est de maintenir les deux départements concernés sur le site JOFFRE, mais cela impose la construction d'environ 2 000 m², compte tenu de l'état du bâtiment. La troisième est de transférer les deux départements du site de JOFFRE vers d'autres sites, dans une logique de filière. Une quatrième hypothèse a été formulée par le Directeur de l'IUT : réhabiliter le bâtiment existant à Carquefou et construire à côté des amphithéâtres, non pas sur le terrain situé à 700 mètres de l'IUT et en suspens depuis dix ans. Mais cette dernière solution doit être écartée, n'étant pas réalisable d'un point de vue technique.

LE PRÉSIDENT ajoute que le CPER pourrait allouer, sous réserve de poursuite des CPER et d'acceptation du projet, un budget de 18 millions d'euros au transfert à Carquefou. Le budget de la réhabilitation et de l'extension du site JOFFRE serait d'un montant comparable : environ 16 millions d'euros.

M. POUZAINT estime qu'un fonctionnement sur plusieurs sites est humainement difficile, ainsi qu'en termes de services transversaux, de recrutement, de fonctionnement au jour le jour. Le problème n'est pas uniquement financier, mais aussi celui d'une vision à long terme, alors que dans le contexte économique actuel les formations courtes, technologiques, ont un avenir certain. L'outil doit être fort et efficace pour répondre aux attentes des milieux économiques et l'avenir des IUT est au sein des Universités.

LE PRÉSIDENT partage cette vision de la place des IUT, mais souligne qu'il doit écouter les acteurs. Or le GEA a fait part de son souhait de rester en centre-ville, près des intervenants professionnels qui participent à l'enseignement, en pourcentage très élevé.

M. GUÉVEL comprend que le débat soit posé et que l'on prenne le temps de la réflexion sur une telle question. Certains projets du CPER ont été abandonnés. Ainsi, celui de bibliothèque qui devait voir le jour sur le Campus Tertre, a traversé trois CPER pour finir aux oubliettes, alors que cette opération avait au moins pour vertu de concerner un nombre conséquent de composantes et d'étudiants. On se trouve dans un contexte de désengagement de l'État en matière d'investissements. La question mérite d'être posée, s'il faut implanter ces deux départements dans un site géographique que l'on peut trouver inapproprié, tout comme l'UFR STAPS a été isolée alors qu'elle aurait gagné à être réellement installée sur le Campus Tertre. Il semble préférable de concentrer les laboratoires et les formations.

M. GANGLOFF relève que le problème vient des contraintes politiques qui ont été exercées à l'époque pour l'implantation de l'IUT sur le site de Carquefou. Aujourd'hui, la question est celle de la visibilité et de l'identité des trois IUT à l'intérieur de l'Université. De ce point de vue, le risque d'éclatement géographique des formations pose problème.

M. CATALA juge qu'il faut élargir le débat à l'ensemble de la problématique des investissements immobiliers ; derrière cette question de l'IUT se cache le problème de l'avenir des projets immobiliers de l'Université. Ils sont rediscutés les uns après les autres, comme c'est le cas pour le Campus Tertre. L'Université le fait pour des raisons budgétaires et stratégiques et du coup se heurte au problème inhérent à toute réorganisation : qu'est-ce qui doit être privilégié ? Doit-elle privilégier un aspect de structuration par composante, d'unité des composantes et des structures internes ? Ou se dirige-t-elle vers des logiques thématiques, transversales, qui remettraient en cause son organisation actuelle ?

M. CATALA pense que ce débat a des incidences, en termes de surfaces, sur le patrimoine immobilier de l'établissement. L'Université ne veut plus construire de nouveaux mètres carrés si d'autres ne sont pas supprimés, ou en tout cas souhaite maintenir une surface de bâtiments à peu près constante. Cela suppose donc des arbitrages entre les différents projets, qui jusqu'à présent n'étaient pas considérés concurrents. Cela nécessite une vision globale des choses et peut-être de remettre à plat l'ensemble des projets. Certains ne devraient pas être privilégiés par rapport à d'autres, mais si

c'était le cas, il faudrait que ce soit justifié par un véritable choix stratégique majeur. Les arbitrages devront être rendus par le Conseil d'administration qui, à l'heure actuelle, n'a pas de vision globale sur ces questions-là.

LE PRÉSIDENT répond que c'est pour cette raison que l'on prend le temps de la réflexion, car il paraît important d'avoir cette vision globale. Chaque projet est questionné. On peut avoir l'impression que, jusqu'à présent, l'établissement construisait des surfaces nouvelles sans bien anticiper leurs coûts de fonctionnement. Il n'est plus possible de procéder ainsi.

M. CATALA précise qu'il ne s'agit pas de construire pour construire, mais que certaines composantes attendent des nouvelles surfaces depuis 25 ans. Cela fait deux ou trois CPER que les principaux projets concernant le secteur Lettres tombent aux oubliettes, alors qu'il y a urgence. Il y a des degrés d'urgence qui ne sont pas forcément les mêmes et des priorités qui ne sont pas vues forcément de la même manière selon les cas.

Mme DRONNEAU constate que rien n'est encore décidé au sujet de l'IUT de Nantes. Pourtant, sa Direction se comporte comme si la décision du transfert à La Fleuriaye était prise. Elle fait déménager les services administratifs, engage des travaux. Les membres de sa Commission Hygiène et Sécurité ont récemment découvert que des travaux ont été engagés pour créer des bureaux destinés à accueillir la scolarité d'ici un mois. Cela pose la question de savoir comment les personnels ont été consultés et comment ils sont considérés.

LE PRÉSIDENT répond qu'il fera dans l'après-midi un bilan de sa réunion à Nantes Métropole avec M. DALLE, Directeur de l'IUT.

M. LE BLAY rejoint la position de **MM. CATALA** et **GUÉVEL**. Il faut savoir si l'Université de Nantes est un établissement où la problématique des investissements immobiliers détermine le projet de formation et de recherche, ou si celui-ci ne doit pas plutôt déterminer la configuration de ses campus.

En l'absence d'autres questions diverses, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 13 heures.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

OLIVIER LABOUX

